



Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons

Nous sommes des milliers de personnes au Québec, vivant ou non la pauvreté, à dire NON à la pauvreté, à la misère, à l'exclusion.

En conséquence, nous proposons que le Québec se dote d'une loi-cadre sur l'élimination de la pauvreté.

Cette loi aura pour but d'éliminer la pauvreté au Québec et de mettre en place des moyens de lutter contre l'exclusion sociale.

- Elle reconnaîtra que la pauvreté et l'exclusion portent atteinte aux droits et libertés.
- Elle proposera des moyens pour que tout le monde puisse participer à l'activité sociale, culturelle, politique et économique en y exerçant des responsabilités reconnues.
- Elle s'attaquera aux causes de la pauvreté, aux inégalités et aux injustices qu'elle entraîne.
- Elle affirmera la responsabilité de tous et toutes vis à vis de la pauvreté et de l'exclusion.
- Elle prévoira des moyens précis de redistribuer mieux la richesse.
- Elle visera la satisfaction des besoins essentiels de tous et toutes, en particulier l'accès à un revenu décent.
- Elle encadrera toutes les autres lois de même que l'ensemble des décisions politiques.
- Elle prévoira des mécanismes d'application et d'évaluation auxquels les personnes qui vivent la pauvreté et l'exclusion seront associées.
- Elle affirmera la responsabilité du Québec face à l'élimination de la pauvreté dans le monde.

Nous appuyons la démarche entreprise dans ce but par le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté.

Nous demandons à l'Assemblée nationale de recevoir de façon non partisane le projet de loi qui lui sera déposé au terme de ce processus.

Les signataires:

Nom et prénom (en lettres moulées)

Adresse

Signature

Veuillez retourner cette pétition **dès que possible** avant le
17 octobre 2000 à votre groupe-relais ou à l'adresse suivante:
Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté,
C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.

Groupe-relais, s'il y a lieu:

*L'avènement d'un monde
où les êtres humains
seront libres de parler et
de croire, libérés de la
terreur et de la misère, a
été proclamé comme la
plus haute aspiration de
l'homme.*

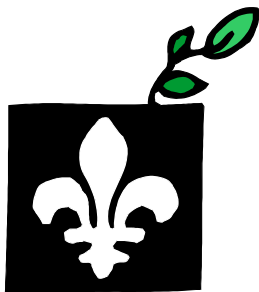
Déclaration universelle
des droits de l'Homme, 1948

*Considérant que le respect
de la dignité de l'être
humain et la
reconnaissance des droits
et libertés dont il est
titulaire constituent le
fondement de la justice et
de la paix [...] Toute
personne a droit à la
protection de sa dignité
[...] Toute personne a droit
à la reconnaissance et à
l'exercice, en pleine
égalité, des droits et
libertés de la personne.*

Charte québécoise
des droits et libertés, 1976

*Donner aux pauvres les
moyens de s'organiser et
de participer à tous les
aspects de la vie politique,
économique et sociale [...] leur permettant de devenir
de véritables partenaires
du développement [...] formuler des plans
nationaux [...] pour
réduire considérablement
la pauvreté et éliminer la
pauvreté absolue.*

Engagement des Nations
au Sommet mondial
de Copenhague, 1995



Déclaration de solidarité

Éliminer la pauvreté, c'est possible et nous le voulons

**Ces paroles viennent de personnes dont beaucoup
vivent la pauvreté et l'exclusion. Nous les faisons nôtres.**

Nous vous invitons à faire de même

et à le concrétiser en signant et en faisant signer la pétition à l'endos.

Nous refusons que les personnes pauvres soient considérées comme un poids pour la société, qu'elles se sentent coupables de leur pauvreté et responsables de la dette publique, qu'elles soient réduites au silence et qu'on décide pour elles.

Nous refusons que des enfants n'aient pas la possibilité de rêver. Aucun enfant ne peut se développer si ses parents sont sans cesse rabaissés et considérés comme inutiles.

Nous refusons que des hommes et des femmes survivent avec si peu de revenu, de formation, et soient privés de dignité et de respect.

Nous affirmons que les personnes pauvres agissent quotidiennement contre la pauvreté, que leurs efforts, leurs espoirs, leurs compétences et pas seulement leurs problèmes doivent être reconnus si on veut réellement éliminer la pauvreté.

Nous affirmons que la misère est une violation de l'ensemble des droits de la personne et que les droits fondamentaux doivent être garantis pour tous et toutes.

Nous agissons pour élever nos familles, pour que nos enfants soient fiers de nous et pour que nous soyons fiers d'eux, pour soutenir des personnes plus pauvres que nous, pour nous engager dans la vie de notre communauté, pour nous former et chercher du travail.

Nous nous engageons à promouvoir un véritable partage des richesses, du savoir et des chances d'avenir.

Nous nous engageons à participer aux changements et aux luttes aux côtés des personnes et des familles épuisées par la pauvreté et l'exclusion, pour bâtir une société plus juste où les droits et libertés seront effectivement reconnus à tous et à toutes.

Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté

Au moment de publier, ce collectif est formé des organismes suivants: Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), ATD Quart Monde, Caisse d'économie Desjardins des travailleuses et travailleurs (Québec) (CEDTTQ), Carrefour de pastorale en monde ouvrier (CAPMO), Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), Centrale des syndicats démocratiques (CSD), Centre de pastorale en milieu ouvrier (CPMO), Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Conférence religieuse canadienne - section Québec (CRC-Q), Fédération des femmes du Québec (FFQ), Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec (FLHLMQ), Fédération des Travailleuses et Travailleurs du Québec (FTQ), Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ), Le mouvement québécois des camps familiaux (MQCF), Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec (RGPAQ), Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ), Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire (RQIIAC), Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ).

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec nous à l'adresse suivante:
Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5.